

Commission d'appel à caractère juridique

Extrait du procès-verbal de la réunion du 11/07/2024

Le présent document a pour seule fonction de permettre aux intéressés de prendre connaissance des délibérations de la commission d'appel et sont simplement communiquées à titre d'information.

Ce document ne peut donc faire l'objet d'aucune contestation devant un quelconque organe.

La décision motivée sera publiée par la suite avec les voies et délai de recours

Appel de TUBERSENT Ac d'une décision de la commission de gestion des compétitions du 26 juin 2024

Décision de la commission de gestions des compétitions : refus d'accession car le club ne possède pas le nombre d'équipe nécessaire

La commission d'appel décide :

- De confirmer la décision de première instance
- De confisquer les frais d'appels

Président de séance

TARTARE Jean Pierre

Secrétaire de la commission

BAZIN Jean Louis